



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et un du mois de novembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 15 novembre 2022

Etaients présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaients excusés : Mr BARDE Mickaël, Mme CHABIRAND Fanny

Etaients absents : Mr CHARNOLE David, Mr HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Tarifs communaux 2023 et conditions pour les locations
2. Bar tabac : décision concernant la hotte
3. Salle des Fêtes : devis peinture
4. Logement presbytère : devis divers
5. Foyer rural : devis pour le meuble bar
6. Dépréciation de créances
7. Choix des Assurances suite consultation
8. Sycodem : convention regroupement des bacs
9. Questions et informations diverses

1 - Tarifs communaux 2023 et conditions pour les locations

Monsieur le Maire remercie la commission des Finances qui s'est réunie le vendredi 18 novembre afin d'étudier les tarifs communaux pour être en mesure de faire des propositions au Conseil Municipal.

Après étude des propositions de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs communaux pour l'année 2023 concernant les locations de l'Aire de loisirs Yvon Thibaudeau, de la salle des fêtes, de la vaisselle. Les tarifs cimetière, colombarium, cave-urnes et jardin du souvenir restent inchangés. Le Conseil décide également qu'à compter de 2023, le Foyer Rural pourra être loué aux associations, comme aux particuliers.

Le Conseil décide une augmentation des repas cantine pour répercuter les hausses de tarifs du prestataire.

Les tarifs retenus sont détaillés dans le tableau ci-dessous, sachant qu'ils pourront être adaptés tout au long de l'année, en fonction des besoins et de la conjoncture.

TARIFS DES SALLES

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
<p align="center">PETITE SALLE (max. 20 personnes)</p> <p>ASSOCIATIONS * AG, vin d'honneur, réunions</p>	Gratuit	NON
<p align="center">FOYER RURAL</p> <p>ASSOCIATIONS * AG avec buffet, réunions</p> <p>PARTICULIERS (tarif 2 jours samedi/dimanche)</p>	50 € 00 100 € 00	80 € 00 250 € 00
<p align="center">SALLE DES FETES</p> <p>ASSOCIATIONS * Concours belote, autres jeux...</p> <p>PARTICULIERS * Tarif journalier, hors week-end (ordures ménagères incluses) * Tarif week-end 3 jours (ordures ménagères incluses)</p> <p>LOCATION DE VAISSELLE (assiettes, verres, couverts...) * De 1 à 50 personnes * De 51 à 100 personnes * De 101 à 120 personnes</p> <p>LOCATION DE COUVERTS (fourchettes, couteaux, cuillères uniquement) * De 1 à 50 couverts * De 51 à 100 couverts * De 101 à 120 couverts</p> <p>CHAUFFAGE/jour OU CLIMATISATION/jour</p> <p>FORFAIT MENAGE Si les locaux ne sont pas rendus propres</p>	80,00 € 120 € 00 200 € 00 48 € 00 10 € 00 20 € 00 30 € 00 30 € 00 100 € 00	120,00 € 200 € 00 350 € 00 25 € 00 40 € 00 50 € 00 12 € 00 22 € 00 32 € 00 40 € 00 100 € 00

ADAPTATEURS AIRE DE LOISIRS

	Commune	Hors Commune
Location adaptateurs à la journée	30 € 00	100 € 00
Caution location des adaptateurs	50 € 00	100 € 00

CANTINE - GARDERIE

	2022	2023
CANTINE		
* Repas enfants	2 € 56	3 € 07
* Repas instituteurs, personnel, stagiaires	3 € 71	4 € 07
* Repas Noël élèves et adultes non cantiniers	5 € 10	5 € 10
GARDERIE		
* Le quart d'heure	0 € 50	0 € 50
* Dépassement garderie : 1 € 50 le quart d'heure au-delà de 18 h 45.	1 € 50	1 € 50

CIMETIERE – COLUMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR – CAVE URNE

	2022	2023
CONCESSION CIMETIERE		
* Prix du m ²	48 € 48	48 € 48
* Soit 1 concession simple (2m50) pour 50 ans	121 € 20	121 € 20
* Soit 1 concession double pour 50 ans	242 € 40	242 € 40
COLUMBARIUM		
* Concession pour 30 ans	515 € 15	515 € 15
* Ouverture et fermeture de la case et dépôt de l'urne	26 € 26	26 € 26
JARDIN DU SOUVENIR		
* Dispersion des Cendres	60 € 00	60 € 00
* Plaque sans la gravure (en option pour les familles)	52 € 35	52 € 35
CAVE URNE		
* Concession pour 30 ans	500 € 00	500 € 00
* Ouverture et fermeture de la cave urne et dépôt de l'urne	26 € 26	26 € 26

Matériels divers : Prêt gratuit, aux associations communales uniquement

- Ganivelles
- Tables
- Chaises
- Tivoli (sous réserve de l'état)

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 8 voix pour, 1 abstention).

Arrivée de Monsieur PHELIPEAU Grégoire

2- Bar tabac : décision concernant la hotte

Mr le Maire rappelle au Conseil un e-mail reçu du comptable des Finances Publiques de la DGFIP, indiquant qu'il est normal d'appliquer un abattement pour vétusté sur le matériel, sans qu'il soit capable d'en donner le taux.

L'objectif est de déterminer le prix auquel la Commune accepte de reprendre la hotte, prix qui viendra alors en déduction de la dette.

Mr le Maire propose que l'abattement soit de 20% sur la facture présentée, ce qui correspond à une somme de 3130,80 euros TTC (après abattement).

Cette proposition doit donc être adressée au débiteur sous condition d'apurement du solde de la dette due à la Commune, ainsi qu'au percepteur.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 9 voix pour, 1 voix contre).

3- Salle des Fêtes : devis peinture

Mr AUDOUIT rappelle que deux chantiers sont à l'étude pour la salle des Fêtes : intérieur et extérieur

A l'intérieur de la salle des Fêtes : un mur a été abimé dans le hall d'entrée, lors de location. Un autre mur se dégrade dans la salle des Fêtes (partie basse du mur du fond, à gauche en direction de la réserve). Monsieur Audouit présente le devis de l'entreprise Raffeneau Peinture pour un total de 746,46 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions de tarifs.
(Vote : 9 voix pour, 1 voix contre).

A l'extérieur de la salle des Fêtes : différents murs et façades présentent un certain état de vétusté. Il s'agit de la tisanerie, du pignon au-dessus de la tisanerie, d'une partie de la façade Ouest de la Mairie, du dessous du préau et du pignon Nord et d'une reprise sous une fenêtre de la Salle des Fêtes. Un seul devis a été reçu en réponse à sa demande, de la part de l'entreprise Raffeneau Peinture. Le devis total concernant les extérieurs s'établit à 8381,09 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions de tarifs.
(Vote : 10 voix pour).

4- Logement Presbytère : devis peinture

Mr AUDOUIT précise qu'aucune entreprise n'a répondu en mairie à ce jour.
La décision est reportée.

5- Foyer Rural : devis pour le meuble bar

Mr AUDOUIT présente les devis des entreprises Porchet (2625,60 euros TTC) et Renault et Fils (3497,88 euros TTC) concernant la création d'un meuble bar dans le hall d'entrée du Foyer Rural.

Mr Le Maire demande des précisions concernant le stratifié et le mélaminé. Monsieur VALADE précise que le stratifié contient une finition résine. Mr PHELIPEAU indique que le stratifié a une meilleure résistance aux chocs. Le devis le moins élevé est celui de la Menuiserie PORCHET, qui est pourtant celui qui contient les éléments en stratifié.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise Menuiserie PORCHET.
(Vote : 10 voix pour).

6- Dépréciation de créances

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit ici uniquement de provisions pour dépréciation de créance, afin de donner une image sincère et fidèle du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la provision pour dépréciation de créance s'élève à 433,51 euros et concerne deux personnes, dont l'une n'est plus résidente de la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette provision pour dépréciation de créance.
(Vote : 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

7 - Choix des Assurances suite consultation

Mr le Maire présente les 2 propositions de prestation : soit un tarif tout inclus chez un même assureur pour la somme de 5600 euros, soit un tarif scindé en deux : véhicule + collaborateurs d'un côté et reste des biens à assurer de l'autre, pour une somme totale de 5096 euros.

Le Conseil à l'unanimité choisit le devis le plus faible, correspondant à l'offre Groupama/Axa
(Vote : 10 voix pour)

8- Sycodem : convention regroupement des bacs

Mr le Maire informe le Conseil que des pastilles vont être collées début décembre, avec l'aide des Elus :

Mr André THEBAULT : La Porte de l'Île

Mr Sébastien GABORIAU : Souil

Mr Claude AUDOUIT : Chalais, Mauvais

Mr THEBAULT signale qu'en raison des travaux sur la commune, des pastilles risquent de disparaître. Il note également qu'il est essentiel, dans la mesure du possible, que les administrés n'aient pas à traverser la route pour déposer leurs poubelles sur les lieux de regroupement.

Mr AUDOUIT estime qu'il aurait été préférable que Sycodem nous envoie des cartes vierges pour que ce soit le Conseil qui fasse les regroupements, plutôt que d'envoyer des propositions. Il considère qu'il faut aller sur le terrain pour se rendre compte des regroupements et ne pas se contenter de valider sur la carte.

Mme LEGER remarque qu'il y a des différences de traitement entre les administrés, certains ayant des points de collecte à proximité immédiate quand d'autres sont obligés d'emporter leurs poubelles plus loin.

Mr le Maire souligne que Sycodem s'adaptera à nos demandes et doléances et que ces regroupements seront également ajustables a posteriori.

Le Conseil à l'unanimité valide la décision de signer la convention de regroupement.
(Vote : 10 voix pour)

9- Questions et informations diverses

- Mr le Maire indique que suite à l'acquisition des nouvelles illuminations de Noël, il y a lieu de déterminer ce que doivent devenir les anciennes : destruction ou vente ?
Mr VALADE précise qu'il existe un site où l'on peut mettre ce type de matériel en vente. Il communiquera les informations à ce sujet.
- Mr le Maire informe le Conseil que la Mairie sera fermée les 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023.
- Mr le Maire indique que suite à la récente vérification des extincteurs, le technicien avait fait remarquer que la vérification des alarmes incendie était également un point de contrôle indispensable. Cette vérification n'est pas faite à ce jour. Mr AUDOUIT estime que le plus qualifié pour procéder à un contrôle est l'installateur. Avec une autre société, on prend le risque d'une sous-traitance non maîtrisée. Mr VALADE demande s'il ne faudrait pas plutôt faire valider cette installation par un organisme indépendant, tel VIAUD. Mr le Maire considère en effet que nous avons déjà une société qui fait le contrôle et que nous pouvons la solliciter pour ce point de contrôle supplémentaire.
- Mr le Maire indique qu'il a reçu un message du club cycliste de FONTENAY-LE-COMTE pour l'organisation d'une course dans notre commune. La date de cette course n'est pas encore définie : soit en début de saison (mars), soit en fin de saison (septembre). Il faut attendre leur proposition.
- Mr le Maire informe qu'un Conseil de la Communauté de Communes se tiendra dans la Salle des Fêtes de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX le 13 décembre à 18H30. Ce conseil est public (information déjà communiquée dans le précédent Flash Info de novembre) et la présence des élus est souhaitée.
- Le prochain Conseil se tiendra le 19 décembre 2022 à 19h15.
- Mr AUDOUIT signale une demande de recherche d'un local de 10 à 20 m2 pour le club de Pétanque de MAILLEZAIS-SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.
- Mr AUDOUIT précise que pour le foyer rural, il faut prévoir un évier (non compris dans les devis). Par ailleurs, un réfrigérateur va être apporté, ainsi qu'une trentaine de chaises.
- Mr AUDOUIT fait un point des travaux de la boulangerie Multicommerces, qui avancent bien. Les plannings sont respectés et les travaux pourraient même s'achever au Printemps. Il pense qu'il faut très vite trouver des dossiers de candidatures. Il préconise qu'un dossier soit déposé auprès de SOS Villages TF1 afin de faire plus largement connaître le projet. Les Conseillers municipaux présents valident cette proposition à l'unanimité. Mr le Maire fera le nécessaire.
- Mr AUDOUIT souhaite également faire un point sur le café de SOUIL. Les loyers s'élèvent à 665,53 euros. Le bien est particulièrement mal isolé (toiture, ouvertures, murs de faible épaisseur, isolation générale) et se classe dans la catégorie des « passoires thermiques ». Outre les factures d'énergie élevées que le locataire doit payer, il y a également un problème de risque de cambriolage/vol car les huisseries sont insuffisantes à ce niveau-là. Mr le Maire indique avoir reçu un message du propriétaire qui souhaite augmenter le loyer, conformément au bail. Mme LÉGER demande si ce bien entre dans le cadre de la loi Climat et Résilience, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023. Mr le Maire prépare un courrier pour le propriétaire.
- Mr AUDOUIT a vu la cantinière, qui a formulé la demande de conserver le radar au niveau de l'entrée de la cuisine. Il préconise donc de débrancher les lampes automatiques et de remplacer la lampe d'entrée de la cuisine (un néon) par des LEDs, à la fois plus puissants, rayonnants et économes (élément notamment important dans la zone du défibrillateur)
- Mr AUDOUIT évoque ensuite la consommation d'énergie de l'ancienne école : le chauffage est programmé pour ce qui était historiquement des salles de classe ; or ces salles ont changé de destination, puisque l'architecture a été modifiée. Il est donc nécessaire de réinitialiser la programmation. Mr le Maire acquiesce et précise qu'il est indispensable que les deux employés communaux soient présents le jour où cette opération de programmation sera réalisée.
- Mr Le Maire indique qu'il a reçu un devis pour les rideaux de l'Ecole et pour des stores. Il fournira les données lors du prochain Conseil Municipal.

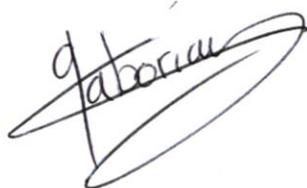
- Mr AUDOUIT aborde ensuite le sujet de la sécurité à l'Ecole. Il a noté que l'entrée des élèves se faisait par la grille "accès pompiers", que le portail bois "entrée" restait parfois non verrouillé et que les élèves manipulaient le "boitier code". Un enfant pourrait tout à fait repartir de l'Ecole. Mme LÉGER appuie ces propos en rappelant qu'initialement, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour éviter les intrusions comme les fugues.
- Mr le Maire signale que des administrés ont demandé la mise en place d'un cendrier à l'entrée du Foyer Rural.
- Mme LÉGER évoque la demande de l'association Les Coucous, qui souhaite installer une boîte aux lettres avec le numéro 4 (le locatif). Elle prend note que la demande doit être faite auprès de la Poste directement, qui déterminera les possibilités.
- Mr GABORIAU Sébastien signale que le Foyer Rural ne disposant pas de parking, ni de réelles places de stationnement, il convient d'envisager que la Rue des Vieilles Maisons soit en sens unique de circulation avec un marquage au sol des places de stationnement.
- Mr GABORIAU fait un bref point de la commission Voirie :
 - Des miroirs de sécurité vont être soit déplacés, soit implantés.
 - A Chalais, bien que non imposé par la réglementation, un panneau de présignalisation du stop va être implanté ainsi qu'une barrette au sol.
 - Il donne lecture d'une lettre signée de riverains de la rue de la Noue, qui demandent une limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h. Afin de déterminer si cette vitesse excessive est un fait ou une impression, il va être nécessaire de faire des relevés/contrôles sur cette portion. La Commission Voirie va étudier la situation.
 - Concernant les projets voirie 2023, sont évoqués des chiffrages pour : la rue des Bas-Marais (risques de travaux car des terrains ont été vendus), la route de l'ancienne déchèterie, les ponts de la commune (pour lesquels un rapport a été rendu), avec une priorité pour le pont du Gros Coin (qui n'est pas en bon état), le pont de la Chaignée (avec élargissement du Garde-corps).
 - Il est rappelé que les barrières de sécurité dans la « rue Principale » ont été abimées au niveau du n° 32. Chacun doit réfléchir à une solution à apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

NDLR : Prochain Conseil Municipal 19 décembre 2022 à 19 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 22 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Mr Sébastien GABORIAU



Le Maire,
Christian HENRIET

